



COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

5 juillet 2016

Soixante-troisième session  
Le Caire, 3-6 octobre 2016

**PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE DES TROUBLES GÉNÉTIQUES ET  
CONGÉNITAUX, Y COMPRIS LES SOINS PRÉCONCEPTIONNELS**

**Objectifs de la réunion**

Les objectifs de la réunion sont les suivants :

- souligner les progrès accomplis dans la région en matière de promotion des soins préconceptionnels ;
- étudier les moyens à mettre en œuvre pour renforcer l'engagement des pays en faveur de l'adoption d'interventions de soins préconceptionnels dans le cadre des programmes nationaux de santé génésique, maternelle, néonatale et infanto-juvénile, conformément à la *Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030)* des Nations Unies et aux cibles des objectifs de développement durable (ODD) ;
- examiner la mise en place de mécanismes de collaboration pour soutenir les pays dans l'intensification des activités liées aux soins préconceptionnels.

**Contexte**

Les soins préconceptionnels consistent à mettre à la disposition des femmes et des couples des interventions biomédicales, comportementales, ainsi qu'en matière de santé sociale, et ce, avant la conception. Ces soins contribuent à réduire la mortalité maternelle et infantile et à améliorer les résultats sanitaires pour la mère et l'enfant en permettant la prévention et la prise en charge des comportements nocifs pour la santé, des troubles génétiques et des expositions environnementales dangereuses. En outre, ils contribuent à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes en permettant de lutter contre les problèmes de nutrition, d'infertilité et d'hypofertilité, de santé mentale, de violence infligée par le partenaire intime et de violence sexuelle, et d'usage de substances psychoactives.

À long terme, les soins préconceptionnels peuvent améliorer la santé des nourrissons et des enfants et facilitent leur développement dans de bonnes conditions dans la transition vers l'adolescence et l'âge adulte ; par ailleurs, ils favorisent le développement socio-économique des familles et des communautés en permettant aux femmes de prendre des décisions éclairées sur leur fertilité et leur santé en toute connaissance de cause.

Malgré les preuves toujours plus nombreuses des bienfaits des soins préconceptionnels sur le bien-être des femmes et des enfants, l'intérêt porté au continuum des soins pendant la période précédant la grossesse est insuffisant. Dans la Région, la prévalence des maladies héréditaires et des malformations congénitales représente entre 2 et 5 % de l'ensemble des naissances vivantes. Les principaux troubles congénitaux sont attribués aux taux élevés de mariages consanguins, ainsi qu'à l'âge précoce ou avancé des mères au moment de la grossesse. Toutefois, on prend peu à peu conscience de ces lacunes dans le continuum des soins et les éléments de preuve qui s'accumulent révèlent que les soins préconceptionnels peuvent améliorer le bien-être des femmes et des couples et par conséquent, les grossesses à venir et les résultats sanitaires pour l'enfant conformément à la stratégie mondiale et aux ODD.

Dans la Région, les pays à revenu intermédiaire ou élevé se sont employés à mettre en place des interventions liées aux soins préconceptionnels. La plupart de ces pays soutiennent ce type de soins en assurant l'éducation sanitaire des couples, en leur dispensant des conseils et en leur faisant passer des examens médicaux avant le mariage. Cependant, il est nécessaire d'élaborer des plans d'action nationaux complets en matière de soins préconceptionnels, qui adoptent une approche couvrant toutes les étapes de la vie, qui soient conformes aux politiques sanitaires nationales existantes et qui respectent les normes et les valeurs culturelles dominantes. Les interventions adoptées doivent en outre être incluses dans les services de santé déjà fournis à la mère, à l'enfant et à l'adolescent.

En 2015, une réunion organisée avec les États Membres, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'UNICEF et d'experts internationaux et régionaux, a permis d'établir un consensus sur un ensemble d'interventions de base, sur un cadre opérationnel régional et sur des modes de prestation de services adaptés aux soins préconceptionnels. Un programme régional portant sur les interventions reposant sur des données factuelles et des étapes programmatiques pour la promotion des soins préconceptionnels au sein des pays ont été mis au point. Ce programme de soins préconceptionnels est en cours d'intégration dans un programme plus large couvrant les soins dispensés durant la grossesse et après la naissance, avec une attention particulière accordée à la prévention et à la prise en charge des troubles congénitaux courants.

### **Enjeux au niveau régional**

Les difficultés relatives aux soins préconceptionnels à résoudre sont les suivantes :

- disparités dans la mise en œuvre des interventions de soins préconceptionnels ;
- manque de données épidémiologiques sur les troubles génétiques et congénitaux dans la plupart des pays ;
- besoin de renforcer les systèmes de santé et les mécanismes de collaboration et de coordination, à la fois au niveau interne et externe avec l'aide des principaux acteurs, pour garantir l'accès universel aux soins préconceptionnels ;
- freins à l'intensification des soins préconceptionnels en raison de l'instabilité politique et de l'insécurité, en particulier dans les pays en situation d'urgence.

## **Résultats escomptés**

- Engagement des pays en faveur de la promotion des soins préconceptionnels, élément essentiel aux fins du continuum des soins.
- Accord pour l'intégration des soins préconceptionnels dans la planification stratégique des programmes nationaux de santé génésique et de santé de la mère, du nourrisson et de l'enfant.
- Reconnaissance de la couverture sanitaire universelle comme moyen permettant de délivrer des interventions de soins préconceptionnels complètes reposant sur des données factuelles, avec le meilleur rapport coût-efficacité, dans le cadre du continuum des soins.
- Accord pour l'adoption d'interventions de soins préconceptionnels clés en vue de prévenir les mortinaissances et la mortalité et la morbidité prénatales et néonatales, ainsi que pour améliorer les résultats sanitaires pour l'enfant et la mère.